



MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 ABBECOURT

09 62 60 44 03

mairie@abbecourt.fr

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation : 18/03/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Étaient présents : MM. ANTHÉAUME Jean-Jacques, EVAIN Mireille, TASTAYRE Patrick, DESLIENS Pierre, AVONTURE Jacky, BOUFFLERS Elisabeth, CHARBAULT Sébastien, DELUCHEUX Claudine, GOSSART Brigitte, ROBERT Chantal, THOMAS Ginette

Étaient absents : M. BONTEMPS Christophe qui a donné procuration à M. ANTHÉAUME Jean-Jacques, Mme NIQUET Hélène qui a donné procuration à Mme EVAIN Mireille, M. SCHMIDT Germain

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Madame Mireille EVAIN est nommée secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2024.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux présents s'ils ont des remarques à faire sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Il pourra être affiché et diffusé dans la commune.

II – Adhésion à la convention unique avec le centre de gestion de l’Oise.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d’adhérer à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l’Oise.

Le conseil municipal décide à l’unanimité d’adhérer à cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer le document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s’y rapportant (formulaires de demande d’intervention, bulletin d’adhésion, proposition d’intervention, etc...).

III- Demande de subvention auprès du conseil régional, pour l’extension de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire présente le projet d’extension de la vidéoprotection pour un montant de 23 128,80 € HT

Le conseil municipal, à l’unanimité sollicite une subvention auprès de la région Hauts-de-France et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette demande.

IV – SE60 : programmation de travaux.

Afin de continuer l’enfouissement des réseaux sur la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier pour l’enfouissement des réseaux rue du Pont au Bray auprès du SE60 pour l’année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l’unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

V – Communauté de communes Thelloise : modification des statuts.

Monsieur Pierre Desliens expose qu’il apparaît nécessaire de mettre à jour les statuts de la Communauté de communes Thelloise, du fait :

- Des évolutions législatives liées aux compétences des EPCI, notamment des communautés de communes,
- De la disparition des compétences optionnelles et facultatives au profit des seules compétences supplémentaires,
- Des compétences réellement exercées par la CC Thelloise,
- De la nécessité d’actualiser certains dispositifs et de les préciser (Relais Petite Enfance notamment) ;
- Que certaines compétences obligatoires et supplémentaires, telles que formalisées à l’article L5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT), demeurent régies par un intérêt communautaire défini par délibération du conseil communautaire n° 080224-DC-6 du 08 février 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la version actualisée et consolidée des statuts de la Communauté de communes Thelloise.

VI – Achat de terrains.

Monsieur le Maire propose l'achat des parcelles suivantes :


Référence de la parcelle	Surface (m²)
ZD 1	2 570
A 274	730
B 142	1 425
B 247	1 900
B 253	1 665
ZA 80	1 770
ZA 144	525
Total	10 585

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acheter ces parcelles au prix de 10 055,75 € (soit 0,95 € le m²), les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 00.

Le Secrétaire de séance,



Mireille EVAIN



Le Maire,



Jean Jacques ANTHÉAUME.